

Informations générales

Ce questionnaire de 75 questions, et d'une durée de 75 minutes, permet de vérifier les acquis en vue d'une dispense pour certains modules du Diplôme de spécialiste en alimentation et comportement alimentaire. Il ne remplace pas l'examen final du diplôme. Le titre de nutritionniste obtenu dans une autre école ne donne droit à aucune dispense automatique. Toutes les demandes sont examinées selon la même procédure.

- Tous les cours du module M2 peuvent faire l'objet d'une demande de dispense, cours par cours ou pour l'intégralité du module.
- Le participant doit apporter la preuve du diplôme obtenu, des cours suivis, de leur contenu détaillé et de leur validation.
- La reconnaissance passe par la réussite du QCM couvrant l'intégralité des objectifs Synify des cours concernés.
- En cas de réussite du QCM, un entretien d'une vingtaine de minutes est organisé avant la décision définitive de dispense.

Cours du module M2 du Diplôme de Spécialiste en alimentation et comportement alimentaire pouvant faire l'objet d'une dispense :

- Besoins énergétiques et hydriques I et II
- Macronutriments I : protéines et lipides
- Macronutriments II : glucides et alcool
- Micronutriments I : vitamines, minéraux et oligo-éléments
- Micronutriments II : phyto-micronutriments et axe cerveau-intestin
- Recommandations nutritionnelles : synthèse et documentation pratique I et II

Il est nécessaire d'obtenir au moins 80% de réussite dans un domaine pour le valider et obtenir la dispense de participation.